

État des lieux des acteurs de la veille sociale Petite Camargue 2026



Table des matières

I.	Le cadre d'intervention du SIAO et de la mission de Veille sociale	3
A.	Le SIAO /115.....	3
B.	La mission veille sociale	3
C.	Les publics de la veille sociale.....	4
D.	La veille sociale dans l'Hérault et le périmètre de l'EDL.....	5
II.	Méthodologie	7
A.	La période de réalisation du diagnostic.....	7
B.	L'identification des opérateurs	7
C.	Les entretiens et les immersions	8
D.	Bibliographie.....	8
III.	Contexte du territoire	9
A.	Pays de Lunel	12
B.	Pays de L'Or	13
C.	Données SIAO	15
IV.	Recensement des acteurs de la veille sociale et des autres dispositifs concourant à la réponse aux besoins de première nécessité sur la Petite Camargue.....	21
A.	Accueil de Jour.....	21
B.	Accompagnement socio-éducatifs /SAO	23
C.	Maraudes et missions d'aller vers.....	26
D.	Accès alimentaire et vestimentaire.....	28
E.	Accès à la santé « somatique et mentale », la réduction des risques et l'addictologie.....	32
V.	Axes de travail et préconisations.....	38
A.	Renforcer la visibilité et l'interconnaissance	39
B.	Déployer une veille "Hors les Murs" adaptée à l'invisibilité.....	39
C.	Structurer l'accès à l'hygiène et à l'alimentation de qualité	39
D.	Fluidifier les parcours de santé et santé mentale.....	40
VI.	Conclusion.....	40

I. Le cadre d'intervention du SIAO et de la mission de Veille sociale

A. Le SIAO /115

Les **SIAO** ont été créés par les circulaires du **8 avril 2010** et du **29 mars 2012**. Ils ont été consacrés juridiquement par la **loi ALUR** comme "une plateforme unique départementale de régulation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile". Ils ont pour vocation de fluidifier les parcours des personnes de la rue au logement pour qu'elles puissent accéder, dans les meilleures conditions, à une autonomie personnelle et sociale.

L'instruction du **31 mars 2022** vient renforcer les SIAO, qui constituent désormais, au niveau local, la clé de voûte du service public "de la rue au logement". Aux côtés de l'État et avec le concours de l'ensemble des acteurs du secteur AHI, le SIAO veille et concourt à la mise en œuvre des objectifs de ce service public, avec pour missions de piloter les parcours résidentiels, de coordonner et organiser les acteurs de la lutte contre le sans-abrisme, ainsi que de s'inscrire en soutien et apporter une expertise. »

Ces missions sont désormais précisées aux **articles L. 345-2 et L. 345-2-4 du CASF** : « Le SIAO a pour mission d'assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale ».

Le **115** est un maillon essentiel dans la chaîne qui va de l'accueil d'urgence à l'insertion sociale. Sa mission, basée sur l'**écoute**, consiste à établir une **première évaluation** pour apporter une réponse de proximité en termes d'orientation à tout appelant en matière d'hébergement et d'informations sur l'accès aux droits. Pour cela, le **115** doit connaître finement les modalités de fonctionnement des structures d'accueil et d'hébergement, leurs capacités et leurs limites. Il joue un **rôle de régulation** en recueillant et en diffusant quotidiennement les informations relatives aux places d'hébergement disponibles. Il doit être en mesure de renseigner et d'orienter les personnes vers tous les services proposés dans son département. Il est en première ligne pour constater les manques en places d'hébergement et les besoins non satisfaits des personnes sans hébergement. Il apporte ainsi sa contribution à l'**observation sociale** pour que les dispositifs puissent être adaptés.

B. La mission veille sociale

Établi par la **loi du 29 juillet 1998** d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, le dispositif de la veille sociale a pour mission « **d'orienter les personnes sans abri vers les structures et les dispositifs adaptés à leurs besoins, après avoir procédé à une 1^{ère}**

évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale ». Il a été précisément défini à l'article L. 345-2 du CASF, modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014.

Ce dispositif comprend les acteurs mentionnés à l'article D. 345-8 de ce code : le **service d'appel téléphonique 115**, géré par le SIAO depuis la loi n° 2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), les **accueils de jour**, les **maraudes** (professionnelles et associatives) et les **services d'accueil et d'orientation** (SAO). L'ensemble de ces acteurs sont coordonnés par la mission de **veille sociale des SIAO**.

Nous avons également ouvert notre champ d'action aux acteurs concourant à la réponse aux besoins de première nécessité, au repérage et à l'orientation des personnes sans hébergement, même s'ils ne sont pas initialement acteurs de la veille sociale :

- Les CCAS et les STS ;
- Les permanences de soins ;
- Les associations de Réduction des risques ;
- Les associations d'aide alimentaire et vestimentaire ;
- Les associations proposant de la médiation administrative et de l'inclusion numérique.

C. Les publics de la veille sociale

Le sans-abrisme définit une situation d'exclusion sociale liée à l'absence d'un logement décent. C'est un problème de société traité dans la stratégie européenne pour la protection et l'inclusion sociale par la **FEANTSA** (Fédération Européenne d'Associations Nationales luttant contre le sans-abrisme). La FEANTSA a pu développer une typologie européenne du sans-abrisme et de l'exclusion résidentielle connue sous l'acronyme **ETHOS**.

Le SIAO joue un rôle d'orientation garantissant la fluidité des parcours de la rue au logement, en proposant une solution adaptée à la situation de chaque personne et en favorisant l'accès au logement le plus rapidement possible. Il contribue à l'identification des personnes en demande d'un logement.

La mission veille sociale du SIAO cible plus particulièrement des publics sans hébergement stable qui sont les suivants (définition par la grille ETHOS) :

- Personne vivant dans la rue (espace public ou externe) ;
- Personne sortant d'institutions (ASE et sortant de prison) ;
- Personne en habitat précaire ;
- Personne en mesure d'expulsion ;
- Personne menacée de violences domestiques ;

- Personne habitant chez des tiers ;
- Personne en logement indigne.

On parle donc du public de la mission (veille Sociale)¹, mais comme rappelé ci-dessus, le SIAO lutte contre le sans-abrisme sous toutes ses formes. L'articulation entre toutes les missions du SIAO permet de coordonner et d'améliorer la prise en charge des parcours « de la rue au logement ».

D. La veille sociale dans l'Hérault et le périmètre de l'EDL

1. Historique mission veille sociale

Au-delà du socle commun de missions, leur déclinaison au sein des différents SIAO en France est très dépendante des contextes locaux. Il en va de même pour la mission veille sociale puisque la DDETS et le SIAO 34 ont choisi de se doter d'un salarié en 2019 pour conduire la mission de coordination.

La première phase a principalement consisté à recenser les acteurs qui interviennent directement ou indirectement auprès des personnes sans hébergement, et à faire remonter les problématiques des publics et des structures. La deuxième phase a consisté en une structuration plus forte de la mission au travers de quatre axes principaux :

- Être ressource** pour le secteur de la veille sociale et ses partenaires, par la mise à disposition d'outils actualisés et stabilisés principalement sur les services de première nécessité (plaquette veille sociale, annuaire de professionnels actualisé), et dans le soutien et l'intégration de nouvelles structures ;

¹ Loi relative à **la lutte contre l'exclusion de 1998**, instauration du **dispositif de veille sociale** (article L. 345-2 du CASF),

Circulaires du 8 avril 2010 et 7 juillet 2010 créant les SIAO,

Circulaire du 29 mars 2012 relative à l'amélioration du fonctionnement des SIAO,

Circulaire du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre des dispositions de l'article 30 de la loi ALUR relatif au SIAO,

Loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) consacrant le SIAO comme opérateur unique « **de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile** »

Loi du 16 octobre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (**Élan**) instaurant la possibilité de création de SIAO interdépartementaux

- b) **L'observation sociale** : en réalisant un état des lieux s'appuyant sur des chiffres précis (données quantitatives) et sur le recueil des témoignages et des besoins exprimés par les acteurs de terrain (données qualitatives).
- c) **Amorcer une dynamique** territoriale autour d'une stratégie collective de réponses aux besoins en soutien aux projets collectifs ;
- d) **Sensibilisation et formation** autour de la notion de sans-abrisme,

2. La mission veille sociale et l'état des lieux sur la Petite Camargue

Jusqu'alors absente des Pays de Lunel et de l'Or, la mission Veille Sociale y a initié son déploiement en 2025. Un premier partenariat avec le CCAS de Mauguio-Carnon a donné lieu, le **28 janvier 2025**, à une demi-journée d'échanges « GRANDE PRECARITE & URGENCES PSYCHIATRIQUES » sur le parcours de soin psychiatrique, en collaboration avec la mission Santé du SIAO 34. Ce travail préparatoire a été essentiel pour identifier les spécificités et les besoins de ce territoire.

En réponse à l'interpellation du Plan Local pour l'Insertion, l'Emploi et la solidarité (PLIES) Est Hérault, la Mission Locale Jeune Petite Camargue Héraultaise concernant le sans-abrisme à Lunel, une demi-journée d'échanges sur la prise en charge "de la rue au logement" a été organisée également le **5 juin 2025**. Cette action organisée avec les missions insertion, jeunes et veille sociale du SIAO 34, le PLIES est Hérault et la Mission Locale jeune Petite Camargue Héraultaise, a permis de renforcer l'interconnaissance entre les acteurs locaux.

Ces demi-journées et ce travail de diagnostic ont permis d'amorcer un repérage des acteurs locaux en vue de structurer un futur réseau de veille sociale, tout en optimisant dès à présent l'accompagnement des personnes à la rue.

La démarche de diagnostic se décline en trois axes prioritaires :

- **Répertorier les acteurs et les actions concourant à la veille sociale ;**
- **Identifier ce qui fonctionne bien, les problématiques communes et les besoins non couverts ;**
- **Proposer des pistes d'actions pour répondre aux besoins identifiés.**

Les éléments de ce diagnostic ont été recueillis à travers **des entretiens individuels** et **une immersion** au sein du dispositif d'accès à l'hygiène du CPTS de Lunel. Ces rencontres avec les principaux acteurs du territoire ont témoigné de la grande richesse d'acteurs

engagés sur ces thématiques, et ont fait émerger plusieurs enjeux en termes de prise en charge des publics, notamment en matière d'accès à l'hygiène, aux droits et à la santé.

Le SIAO 34 remercie l'ensemble des participants pour leur collaboration.

II. Méthodologie

A. La période de réalisation du diagnostic

Le recueil de l'ensemble des données s'est déroulé du mois de juillet 2025 à Avril 2026 :

- De juillet à fin octobre 2025 : recueil des données ;
- De janvier à mars 2026 : analyse des données ;
- Avril -Mai 2025 : relecture, correction et livraison du livrable.

B. L'identification des opérateurs

Le recensement des ressources locales a été initié en juillet 2025. Cette démarche a été impulsée à la suite de l'interpellation de l'association le PLIES Est Hérault sur Lunel et fait suite à la co-organisation d'une demi-journée d'interconnaissance. Ce temps fort a réuni les missions « Jeune », « Insertion » et « Veille Sociale » du SIAO pour échanger sur les enjeux de la prise en charge, du parcours de la rue vers le logement. Ce travail s'est enrichi grâce à l'identification de nouvelles structures transmises par les partenaires déjà mobilisés, favorisant ainsi une connaissance fine du maillage territorial.

Les personnes concernées par le sans-abrisme elles-mêmes sont une ressource précieuse dans l'identification de ces acteurs, et il convient de les interroger à ce sujet lors de cet état des lieux.

Nous pouvons souligner la grande diversité des professionnels intervenant directement ou indirectement dans le champ de la veille sociale, notamment :

- des professionnels institutionnels ;
- des professionnels de la solidarité et du travail social ;
- des professionnels de la santé ;
- des bénévoles de l'aide alimentaire et vestimentaire ;
- des personnes concourant à la réponse aux besoins de première nécessité, au repérage et à l'orientation des personnes concernées par le sans-abrisme.

Cet état des lieux n'a pas vocation à recenser toutes les structures du secteur sanitaire et social et se limite aux structures qui concourent à la veille sociale ; il est donc possible qu'une ou plusieurs structures n'aient pas été identifiées.

C. Les entretiens et les immersions

Pour garantir la représentativité de ce diagnostic, nous avons mené **10 entretiens** répartis comme suit : **7 avec des professionnels du secteur social et médico-social**, et **3 entretiens avec des bénévoles associatifs**. Nous avons par ailleurs réalisé une **immersion** au sein de l'accès à l'hygiène du CPTS de Lunel, qui nous a permis de rencontrer directement des personnes concernées par la veille sociale.

Afin de mener ces **entretiens**, nous nous sommes appuyés sur une grille d'entretien existante et des questionnaires diffusés en 2024 auprès des personnes fréquentant les accueils de jour du département.

Grâce à une approche immersive, nous avons pu confronter le fonctionnement théorique des missions de RDR (réduction des risques) à la réalité vécue par les personnes concernées. Cette démarche d'observation sociale s'appuie sur le discours des acteurs pour expliciter les enjeux de terrain. Elle constitue un levier essentiel pour identifier les besoins et légitimer l'expertise d'usage des personnes rencontrées, tout en clarifiant l'organisation des services.

Ces entretiens individuels et ces immersions ont été réalisés avec les professionnels et bénévoles des structures suivantes :

- CPTS Lunel ;
- Secours catholique de Lunel ;
- Les CCAS de Lunel ;
- Le CCAS de Mauguio-Carnon,
- Le PLIES Lunel
- La MLJ de Lunel
- Le CIAS Pays de Lunel ;
- La Croix Rouge de Lunel (aide alimentaire et vestimentaire) ;
- Lunel Solidarités (aide alimentaire).

D. Bibliographie

- Référentiel national des prestations du dispositif « accueil – hébergement – insertion », DIHAL 2011 ;
- Référentiel de missions et d'évaluation maraudes & samu sociaux, FNSS 2018 ;
- Diagnostic de santé du CLS et CPTS Pays de Lunel 2023-2024 ;
- Cartothèque Petite Camargue ;
- L'enquête « précarité-mobilité : quelle est la situation dans les zones périurbaines ? » Mai 2023 ;
- Documents d'information des structures rencontrées.

III. Contexte du territoire

Le territoire de la Petite Camargue, qui réunit le **Pays de Lunel** et le **Pays de l'Or**, est une zone de passage très fréquentée entre Montpellier et Nîmes. C'est un secteur aux plusieurs visages : on y trouve des villes, un littoral touristique, et de nombreuses terres agricoles. Traversé par l'autoroute et le réseau ferroviaire, c'est un lieu où circulent de nombreuses personnes en difficulté.

Cependant, les communes sont souvent éloignées les unes des autres. Pour une personne sans-abri, cette distance est un vrai problème : sans voiture, il est très difficile de se déplacer entre les villages pour accéder aux droits, se soigner ou simplement accéder à des structures de l'aide alimentaire et vestimentaire.²

Si les services existent, ils sont surtout regroupés dans les grandes villes comme **Lunel** et **Mauguio-Carnon**, laissant les personnes plus isolées dans les zones rurales ou les bords de mer.³



Carte de la Petite Camargue

² Source : Contrat Local de Santé Intercommunal du Pays de Lunel 2022 et Analyse des Besoins Sociaux (ABS) – Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or., 2021-2022

³ Source : Cartographie de l'Action Sociale / Insee-2023-2024

Le Pays de Lunel

Situé entre le cœur d'agglomération nîmois et le cœur métropolitain de Montpellier, le Pays de Lunel est également situé entre le sommiérois et la façade littorale. Lunel, qui bénéficie d'une très bonne accessibilité aux grands axes de communication, se trouve donc à la croisée de dynamiques territoriales nord-sud et est-ouest. ⁴

Le Pays de Lunel est composé de **14 communes** de l'Est-Héraultais pour 53 000 habitants en 2022⁵,



Carte de l'agglomération du Pays de Lunel

Démographie du Pays de Lunel⁶

Le territoire connaît une croissance démographique annuelle soutenue de 1,2 % (contre 0,36 % au niveau national), portée par une forte attractivité résidentielle. On dénombre en

⁴ Source : SCoT du Pays de Lunel

⁵ Source : INSEE 2021

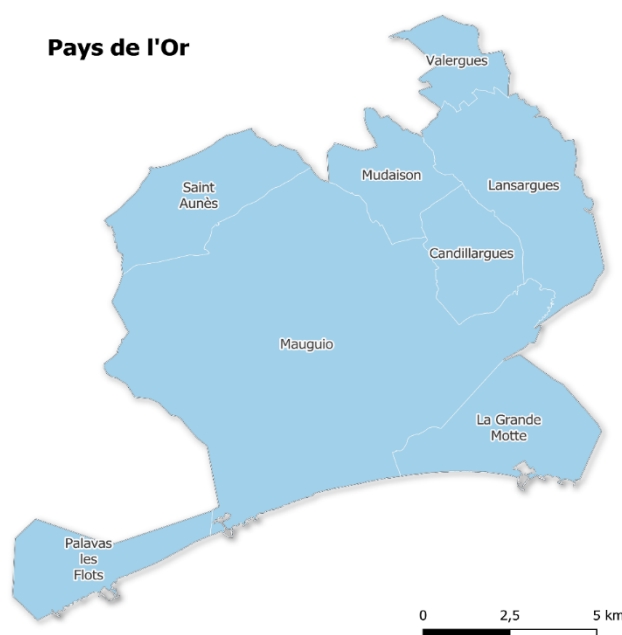
⁶ Source : INSEE, Dossier complet - CC du Pays de Lunel (2023/2024)

moyenne une augmentation constante de la population, Lunel restant la ville-centre structurante concentrant près de la moitié des habitants du territoire.

Le Pays de L'Or

Le Pays de l'Or regroupe **8 communes** : Candillargues, La Grande-Motte, Lansargues, Mauguio-Carnon, Mudaison, Palavas-les-Flots, Saint-Aunès et Valergues. Le territoire du Pays de l'Or présente un profil singulier au sein du département. ⁷

Selon les données de **l'INSEE (2021)**, son revenu médian est supérieur de 12 % à la moyenne héraultaise. Cependant, cette apparente richesse masque de fortes disparités. Le **Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029** souligne une tension extrême sur le logement, accentuée par un taux de résidences secondaires atteignant 49 %. On observe ainsi une dualité marquée entre les stations littorales, très contraintes, et les communes rétro-littorales qui subissent une pression foncière croissante



Carte de l'agglomération du Pays de l'Or

⁷ Source : Statuts de l'Agglomération

Démographie du Pays de l'Or

Le territoire connaît une croissance démographique annuelle de 1,15 % (contre 0,36 % au niveau national), portée par une attractivité résidentielle majeure entre Montpellier et Nîmes. Cette dynamique repose quasi exclusivement sur les flux migratoires (92 %). On dénombre une progression constante de la population, notamment sur les pôles de Mauguio et de La Grande-Motte.⁸

A. Pays de Lunel

Répartition et Structure de la Population⁹

Concentration urbaine : près de 50 % de la population totale vit dans la ville de Lunel, le reste se répartissant sur les 14 autres communes (notamment Marsillargues et Lunel-Viel).

Parité : on observe une légère majorité de femmes sur le territoire (52 %), une tendance identique à la moyenne nationale.

Jeunesse : la population jeune est très présente. Les moins de 20 ans représentent environ 26 % de la population, soit un taux supérieur à la moyenne de l'Hérault et à la France (24 %).

Familles : le territoire compte une part importante de familles monoparentales, représentant environ 29 % des ménages avec enfants, un chiffre particulièrement marqué sur la ville-centre.

Disparités économiques et pauvreté

La pauvreté est nettement plus marquée que sur le reste du territoire national, avec de fortes disparités internes.

- Revenus : le revenu disponible médian annuel se situe autour de 19 800 €, restant ainsi bien en deçà de la médiane nationale (23 080 €).
- Taux de pauvreté :
 - Lunel : Environ 27 % (atteignant près de 45 % dans certains quartiers prioritaires de la ville - QPV).
 - Moyenne Intercommunale : Environ 19 %.

⁸ Source : INSEE, Recensement de la population (comparaison des périodes 2014-2020 et actualisations 2021 et Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de l'Or ou le Diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029

⁹ Sources : Diagnostic de territoire (SCOT / PLUi), Insee (Données 2021-2022), Diagnostic Santé du Contrat Local de Santé du Pays de Lunel.

- En France : 14,5 %.

Logement et tension sociale

Le territoire présente un parc de logements sociaux contrasté. Si la ville de Lunel respecte les taux légaux (SRU), les communes périphériques restent globalement sous-dotées.

Tension : la pression sur le logement social est extrêmement forte. En moyenne, on compte plus de 10 demandes pour une seule attribution, signe d'une difficulté majeure pour les ménages modestes à se loger dignement.

Précarité : le mal-logement et la présence de l'habitat dégradé en centre-ancien constituent des enjeux de santé publique et d'accès aux droits.

Enjeux de mobilité et l'accès aux Droits

Les publics vulnérables (jeunes sans qualification, familles monoparentales, seniors isolés) font face à des ruptures de parcours liées à l'éloignement des services.

La problématique de la « Mobilité » est particulièrement forte pour les habitants des communes rurales du Pays de Lunel qui travaillent ou cherchent un emploi à Montpellier ou Nîmes. Malgré la desserte ferroviaire (TER), l'absence d'alternatives pour le "dernier kilomètre" et le coût des carburants pénalisent fortement les budgets des ménages. Cette précarité entraîne un renoncement aux soins, aux démarches administratives et aux services d'aide alimentaire, souvent centralisés à Lunel ou dans les métropoles voisines.

B. Pays de L'Or

Répartition et Structure de la Population¹⁰

- Pôles de vie : près de 40 % de la population vit sur la commune de Mauguio (ville-centre et Carnon) en 2021.
- Féminisation : on observe une majorité de femmes sur le territoire (52,5 %), un chiffre légèrement supérieur à la moyenne nationale.
- Vieillesse : contrairement au reste du territoire de l'hérault, la population est plus âgée. Les plus de 65 ans représentent près de 24 % de la population (contre 20 % en France). Les moins de 20 ans représentent 22 % des habitants.

¹⁰ Sources : Insee (Données 2021-2022), Diagnostic de l'Agglomération du Pays de l'Or, Observatoire de l'Habitat (Hérault).

- Familles : le territoire compte environ 3 200 familles monoparentales, soit une part de 24 % des familles avec enfants.

Situation Économique et Pauvreté

Le Pays de l'Or est l'un des territoires les plus aisés de l'Hérault, mais il cache des poches de précarité réelles, notamment chez les saisonniers et les retraités modestes.

Revenus : le revenu disponible médian annuel est de 24 150 €, soit un niveau supérieur à la médiane nationale (23 080 €), contrastant fortement avec les territoires voisins.

Taux de pauvreté :

- Pays de l'Or : 11,8 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.
- La Grande-Motte : 14,2 % (lié à la saisonnalité et aux petites retraites).
- Mauguio / Mudaison : ~10 %.
- En France : 14,5 %.

Logement et tension immobilière

Le territoire est marqué par une pression foncière importante. Le coût de l'immobilier y est l'un des plus élevés du département, rendant l'accès au logement complexe pour les actifs locaux.

- Logement Social : le territoire reste globalement sous-doté en logements sociaux (environ 8 % du parc de résidences principales), malgré une accélération des constructions à Mauguio et Saint-Aunès.
- Tension locative : la tension est critique. En 2022, on estime qu'il y a plus de 15 demandes pour une seule attribution de logement social sur l'agglomération, en raison de la rareté du foncier et de la concurrence avec le parc de résidences secondaires (très présent sur le littoral).

La mobilité et les fragilités Sociales

Bien que mieux doté en infrastructures (Aéroport, Gare Sud de France, Tramway à proximité), le territoire souffre d'une saturation des axes routiers et de difficultés de mobilité pour les plus précaires.

La « Précarité Mobilité » :

Elle impacte particulièrement les travailleurs précaires des secteurs touristique et agricole.

Dépendance à la voiture : les déplacements "Est-Ouest" vers Montpellier sont facilités, mais les liaisons internes entre les communes du "rétro-littoral" et les zones d'emploi restent dépendantes de la voiture individuelle.

Impact social : pour les ménages à bas revenus et les personnes sans hébergement stable, le coût des déplacements vers les services de santé spécialisés (addictologie, CMP) ou les lieux d'accueils de jour et ou services dédiés de la métropole grève lourdement le budget.

Note sur la Précarité-Mobilité : au Pays de l'Or, la problématique est double : une précarité carburant pour les actifs résidant dans les terres, et une vulnérabilité liée au coût du stationnement et de l'accès pour les publics fragiles travaillant sur la frange littorale.

C. Données SIAO

1. Demandes d'hébergement d'urgence

En 2024, le 115 a réceptionné **1 229 demandes** d'hébergement d'urgence pour 281 personnes et 171 ménages distincts sur la Petite Camargue (CA du Pays de l'Or et CC du Pays de Lunel)

2% des demandes d'hébergement d'urgence proviennent de personnes du Petite Camargue, soit 3% des demandeurs du département.

Bien que les hommes isolés constituent la majorité des profils (53 %), leur répartition géographique est très inégale sur le territoire.

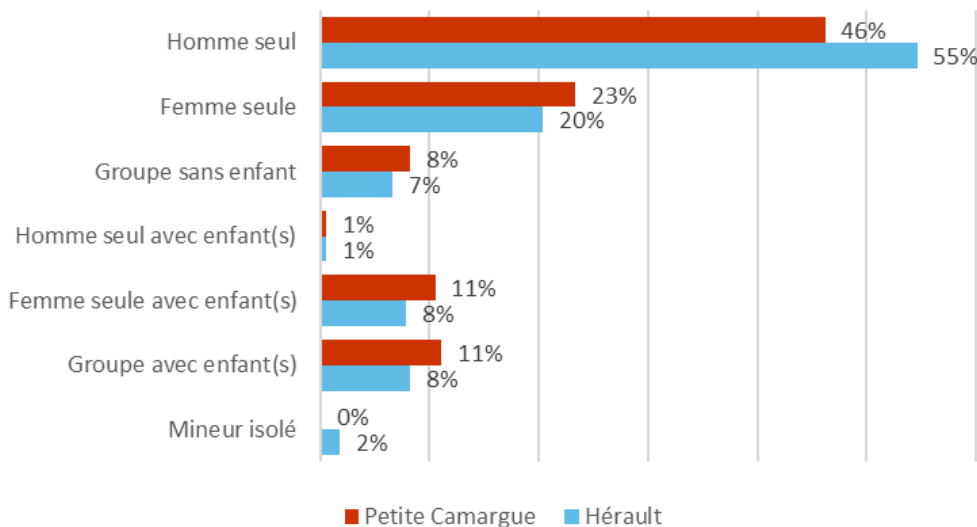
La CC du Pays de Lunel concentre l'essentiel de la demande, portée quasi exclusivement par la commune de Lunel, qui regroupe à elle seule 225 demandeurs, soit 76 % du total. En comparaison, la CA du Pays de l'Or présente une demande plus diffuse et nettement moins volumineuse, avec un maximum de 25 demandeurs à Mauguio (8 %).

Cette forte concentration urbaine à Lunel souligne une disparité territoriale majeure dans l'accès où le besoin d'hébergement d'urgence par rapport aux communes périphériques comme Saturargues ou Mudaison, où la demande reste marginale (1 % ou moins).

Répartition des ménages ayant fait une demande d'hébergement 115 selon la ville de la demande

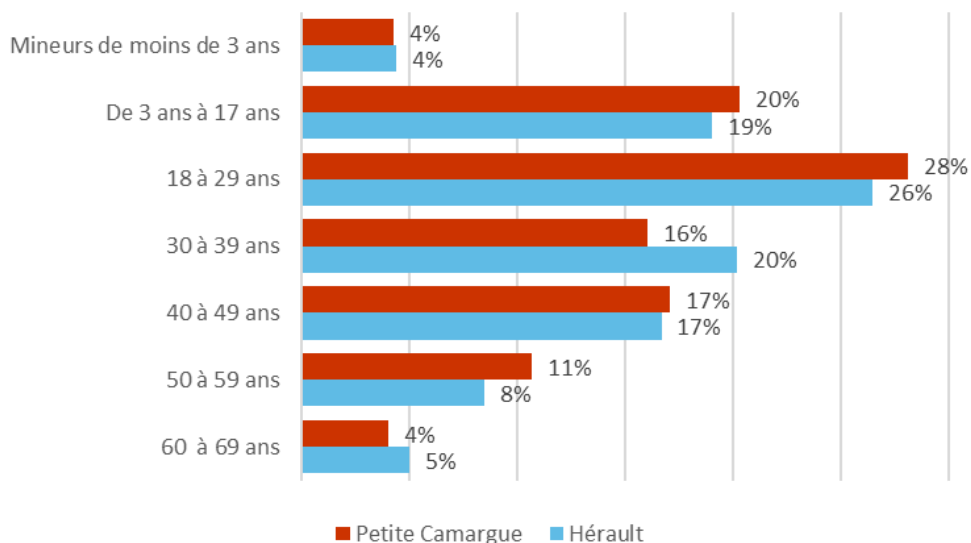
		Nb de demandeurs	Répartition
CA du Pays de l'Or	La Grande-Motte	11	4%
	Mauguio	25	8%
	Mudaison	2	1%
	Palavas-les-Flots	17	6%
	Saint-Aunès	3	1%
CC du Pays de Lunel	Lunel	225	76%
	Lunel-Viel	2	1%
	Marsillargues	6	2%
	Saint-Just	3	1%
	Saturargues	1	0%

Répartition des ménages en demande d'hébergement d'urgence en 2024



On observe une forte hausse des demandes d'hébergement de 206% entre 2023 et 2024 (+51% de demandeurs). 2/3 des personnes ont appelé le 115 pour la première fois en 2024. Les personnes seules sont majoritaires parmi les personnes en demande d'hébergement d'urgence (70%). Par rapport au profil des demandeurs de l'Hérault, davantage de familles du Pays de Lunel ont sollicité le 115.

Répartition des personnes en demande d'hébergement d'urgence selon leur classe d'âge



98% des demandes n'ont pas été pourvues (ensemble Hérault : 84%). Seulement 23 personnes ont une demande d'hébergement pourvue dans l'année.

Une majorité de personnes ont été prises en charge par Adages à Lunel mais 7 personnes ont finalement été hébergées à Montpellier (principalement sur l'hôtel 115).

Pour rappel l'offre d'hébergement d'urgence sur le territoire est uniquement portée par Adages à Lunel avec 35 places généralistes et 9 places dédiées aux victimes de violence.

2. Volet Insertion et logement accompagné

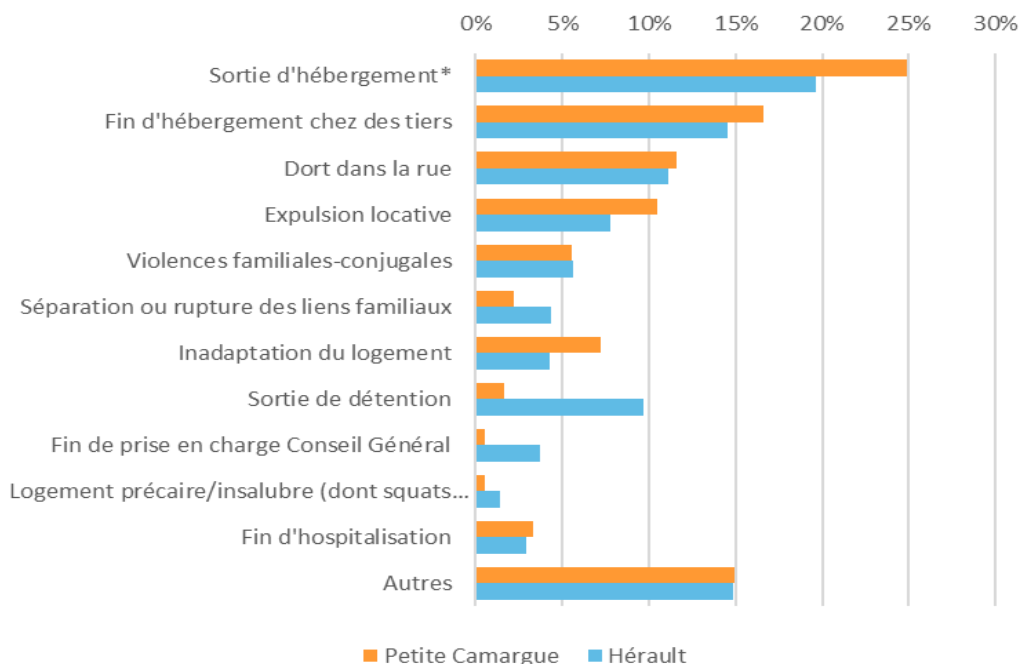
109 ménages ont effectué une demande pour une place d'insertion ou logement accompagné en 2024 (soit 192 personnes distinctes). 3% des demandes d'hébergement d'insertion de l'Hérault proviennent de ménages du Petite Camargue.

Répartition des ménages en demande d'une place d'insertion/logement accompagné selon la ville de la demande

		Nb de ménages	Nb de personnes	Répartition personnes
CA du Pays de l'Or	La Grande-Motte	7	9	5%
	Mauguio	9	14	7%
	Mudaison	2	5	3%
	Palavas-les-Flots	7	12	6%
	Saint-Aunès	2	6	3%
CC du Pays de Lunel	Entre-Vignes	2	2	1%
	Lunel	60	105	55%
	Lunel-Viel	6	16	8%
	Marsillargues	9	14	7%
	Saint-Just	3	7	4%
	Villetelle	2	2	1%

L'expulsion locative est le principal motif de sollicitation du SIAO contrairement aux demandes sur l'ensemble du département.

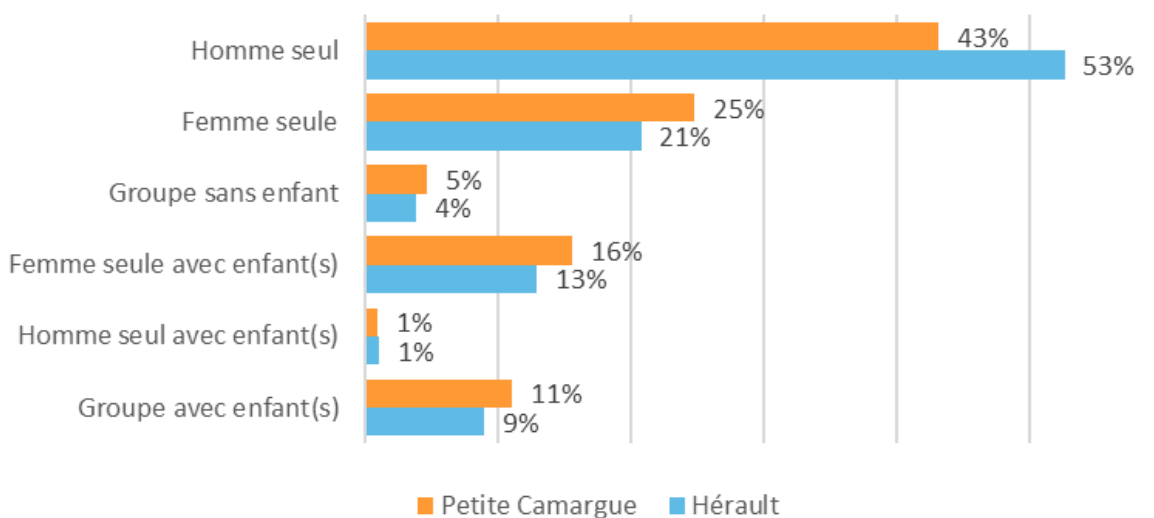
Réparation des demandes d'insertion et logement accompagné en 2024 selon le motif de la demande



* asile, urgence, insertion ou logement adapté

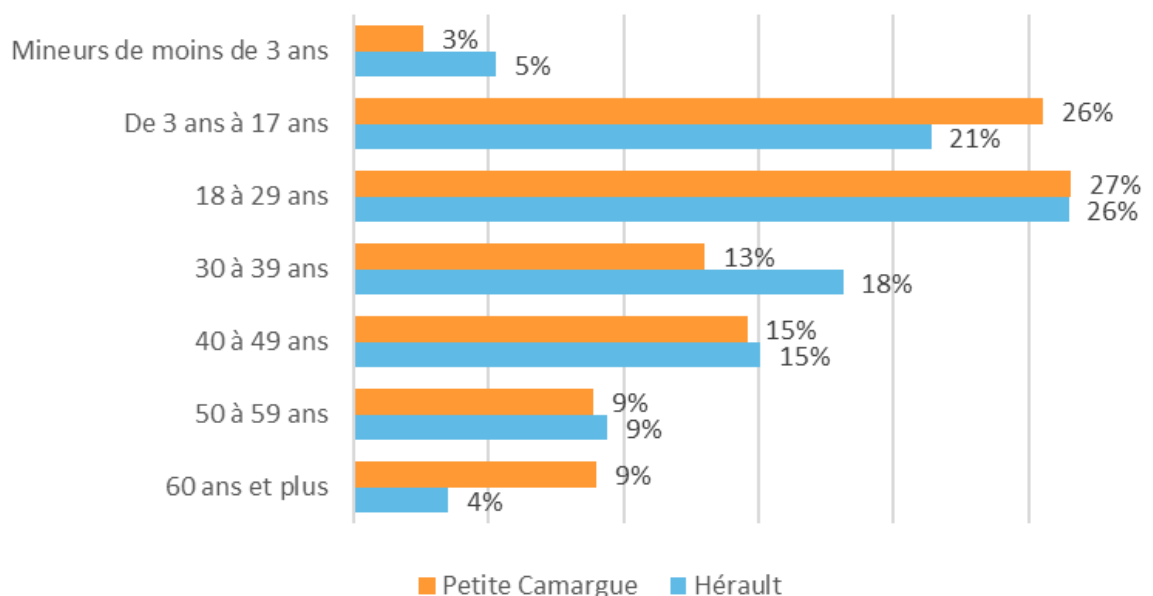
Les demandeurs sont majoritairement des personnes seules (68%) mais on observe davantage de familles que l'ensemble des demandeurs du département (28% contre 23%).

Répartition des ménages en demande d'hébergement d'insertion/logement accompagné 2024



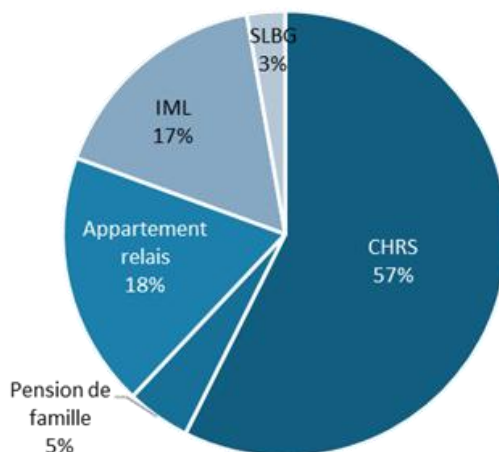
Une majorité de demandeurs jeunes (27% ont entre 18 et 29 ans). Une surreprésentation des personnes de 60 ans et plus parmi les demandeurs comparés à l'ensemble des demandeurs du département.

Répartition des personnes en demande d'insertion/logement accompagné selon leur classe d'âge



Au 2 janvier 2025, 113 ménages étaient inscrits sur liste d'attente pour entrer sur un dispositif d'hébergement d'insertion ou logement accompagné de la Petite Camargue (ce qui représente 191 ménages). Les dispositifs les plus sollicités sont le CHRS, l'appartement-relais et l'intermédiation locative qui représentent 89% des ménages inscrits sur liste d'attente.

Répartition des ménages inscrits sur liste d'attente selon le dispositif souhaité sur La Petite Camargue



**Répartition des ménages inscrits sur liste d'attente selon le dispositif souhaité sur la
Petite Camargue**

	Liste d'attente		Nb de places totales
	Ménages	Personnes	
CHRS	62	62	10
Appartement-relais	20	30	5
IML	18	66	14
SLBG	3	3	14
Pension de famille	5	5	28

Les capacités du territoire semblent au-dessous des besoins concernant ces trois dispositifs les plus sollicités.

i. Tendances départementales¹¹ :

- Depuis 2000, le nombre de places d'hébergement d'urgence pérennes est en hausse passant de 820 places en 2020 contre 1 244 en 2023 ;
- En 2024, une transformation de places d'hébergement d'urgence en mesures d'accompagnement Hors Les Murs (HLM) a été réalisée. 33 places d'hébergement ont été transformées en 39 mesures HLM. C'est une stratégie spécifique de la politique "Logement d'Abord" menée à l'échelle départementale pour désengager des structures collectives au profit d'un accompagnement directement dans des logements autonomes.
- Le nombre de places en pension de famille est en hausse : 274 en 2022 contre 387 places en 2024. Deux autres pensions de famille devraient être livrées en 2026 et 2028.

¹¹ Source : DDETS de l'Hérault – Bilan de l'hébergement et de l'accès au logement.

IV. Recensement des acteurs de la veille sociale et des autres dispositifs concourant à la réponse aux besoins de première nécessité sur la Petite Camargue.

La cartographie des services du Pays de Lunel et du Pays de l'Or révèle une forte concentration des dispositifs de soutien aux personnes sans-abri au sein de la ville de Lunel, ainsi que, dans une moindre mesure, sur certaines communes littorales comme Mauguio.

Ces points d'ancrage sont essentiels : ils permettent l'accès à l'hygiène, mais servent surtout de pivots pour l'accès aux droits, et l'accès à la santé. L'aide alimentaire repose essentiellement sur la distribution de paniers de secours et de colis, sans qu'aucun dispositif de distribution de repas chauds ne soit formellement établi.

A. Accueil de Jour

1. Cadre juridique, moyens et fonctionnements

Juridiquement, les accueils de jour s'appuient sur le « **Référentiel national des prestations du dispositif « accueil – hébergement – insertion** » de la DIHAL 2005/2011.

Définition du référentiel AHI 2005/2011 :

« L'accueil de jour est d'abord un espace permettant d'accueillir en accès libre toute personne qui le souhaite, sans critère d'admission.

La première mission d'un accueil de jour est d'être un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée, où il est essentiel de recréer du lien social.

C'est également un lieu où certains services peuvent être mis à la disposition des personnes (aide alimentaire, blanchisserie, domiciliation postale, bagagerie, etc.)

Il peut s'agir d'un simple abri convivial offrant des dépannages d'urgence (alimentaire, vestimentaire) et permettant les orientations vers le droit commun. »

Ils reposent sur les objectifs et principes suivants :

- Assurer un **accueil individualisé, non stigmatisant** et respectant l'**anonymat**, à toute personne qui en manifeste le besoin ;
- Aider la personne à **retisser des liens sociaux** à travers la participation à la vie de l'accueil de jour ;

- Aider la personne à se retrouver dans la **dignité**, notamment par un travail sur **l'image de soi**, le **bien-être** et **l'hygiène** ;
- Favoriser la relance du **projet de vie** et faire **émerger le désir d'insertion** ;
- Permettre à chacun de retrouver l'accès à ses droits et devoirs ;
- Favoriser, en lien avec des lieux de soins, les démarches relatives à la santé et notamment l'accès aux soins ;

Les prestations délivrées par un accueil de jour sont :

- **L'accueil inconditionnel** (écouter, soutenir, mettre à l'abri)
- **L'alimentation** (collation, restauration collective et aide alimentaire)
- **L'accès sanitaire** (accès douches, distributions de produits d'hygiène, accès à une consultation médicale)
- **L'aide matérielle** (consignes, bagagerie, distributions de vêtements, de couvertures, de duvets d'urgences, accès à une laverie, accès à un espace informatique et internet)
- **Accès à un espace de convivialité** (espace sécurisant et reposant)
- **Accès à un espace de socialisation** (accompagner au vivre ensemble, mise en place d'instances d'expression et de participation des personnes bénéficiaires, accompagner vers l'autonomie, accompagner vers l'estime de soi, mise en place d'actions collectives sous forme d'ateliers culturels, de loisirs, ...)

Dans son cahier de repères, la **Fondation pour le logement des défavorisés** propose également de :

- **S'ouvrir** sur l'extérieur, par le développement du travail de partenariat afin de mieux répondre aux besoins des personnes ;
- **Faciliter** des **actions collectives** afin d'encourager et d'activer les capacités personnelles et le pouvoir d'agir ;
- **Apporter de la sécurité**, permettre de reprendre confiance, de se réinscrire dans le **collectif** et de reprendre des forces pour affronter le quotidien,
- **Observer** et faire connaître les besoins et les situations des personnes accueillies pour s'assurer de leur prise en considération dans les politiques menées par les pouvoirs publics ;

2. L'accueil de jour en Petite Camargue

En Petite Camargue, on constate l'absence d'un service d'accueil de jour au profit de dispositifs dispersés.

Il est observé que le territoire ne dispose pas de service d'accueil de jour répondant strictement au cadre juridique précité. Néanmoins, un dispositif d'accueil régulier, incluant l'accès à l'hygiène (douches et laverie), répond à certains besoins fondamentaux des personnes en situation de précarité, en particulier celles sans domicile stable.

Les ressources existantes :

- **Lunel** : la **CPTS** (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) et sa médiatrice en santé propose au sein de son lieu Ressource « **Centre Objectifs Santé** » sur l'Espace VAUBAN, un pôle hygiène pour les personnes les plus précaires. Plus qu'un simple lieu de passage, cet espace est conçu comme un point d'ancrage pour recréer du lien social, des permanences d'acteurs de la santé sont également proposées.

Territoire	Noms	Lieux	Types de services	Modalités d'accès
Pays de Lunel	Centre Objectifs Santé -CPTS	Espace VAUBAN	Accès Hygiène Accès Laverie Accès Collation	Lundi 12 h à 17h Vendredi de 9h à 13h30

- **Mauguio-Carnon** : depuis 2023, le Pôle de la Jeunesse et des Solidarités du CCAS de Carnon-Mauguio a ouvert à Carnon, sur la période de **juin à fin septembre**, un espace dédié à la grande précarité « **Dispositif Grande Précarité** ». Si le projet s'appuie sur l'expertise des acteurs de terrain, il évolue avant tout grâce à la participation active de ses usagers. Ce dispositif s'appuie sur un partenariat étroit avec le **Samu Social**, garantissant ainsi une coordination facilitée avec les acteurs de santé de la Métropole de Montpellier, particulièrement sur les enjeux de santé mentale et d'addictologie.

B. Accompagnement socio-éducatifs /SAO

Le **SAO** (Service d'Accueil et d'Orientation) a pour objectif, au-delà de la réponse à l'urgence immédiate, de viser l'insertion et la stabilisation des personnes sans-abri. Sur le territoire de la Petite Camargue, il n'y a pas de SAO à proprement parlé mais des services pour l'accès aux droits, ce sont majoritairement des services de droit commun :

- Les acteurs de proximité : les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS), les Services Territoriaux de Solidarités (STS) et les structures d'appui administratif ou numérique.
- Les dispositifs spécifiques : le centre socioculturel « la Maison Rousseau » à Lunel qui soutient les premières démarches administratives et sociales, et une aide à l'accès numérique.
- L'accompagnement des moins de 25 ans : il repose sur la Mission Locale d'Insertion des Jeunes (MLJ) et sur le Pôle de la Jeunesse et des solidarités de Mauguio-Carnon (PJS).

Sur le territoire de la Petite Camargue il n'existe pas de dispositif de SAO, un des piliers de la veille sociale mais nous constatons l'existence de divers services et partenariats qui offrent aux personnes sans logement la possibilité d'accéder à une évaluation sociale et administrative d'accueil et d'orientation :

Différents types d'accompagnement social	
Institutionnel /Accès aux droits et/ou accompagnement social	
Les CCAS de Lunel Les CIAS du Pays de Lunel le CIAS du Pays de l'Or CCAS et son Pôle de la Jeunesse et des solidarités Mauguio-Carnon Les STS Mission Locale Jeunes Le PLIES du Pays de Lunel et du Pays de l'Or France Services	
Associatif /médiation administrative et sociale	
Centre socioculturel Maison Rousseau Secours Catholique Français	

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Établissement public administratif, le CCAS est l'outil principal des municipalités pour organiser l'aide sociale en faveur des habitants les plus en difficulté. Sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, ses missions incluent :

- L'accès à la domiciliation postale : pour les personnes seules sans-abri âgées de 18 à 60 ans ;

- L'instruction et l'orientation : évaluation des demandes d'aide sociale légale (AME, RSA, aide aux seniors) vers le Conseil Départemental, la Préfecture ou la Sécurité sociale ;
- L'accompagnement direct : soutien aux bénéficiaires du RSA pour les demandes d'hébergement, l'ouverture de droits et l'aide alimentaire.

Le Centre Intercommunal de l'action sociale (CIAS)

Le CIAS du Pays de Lunel coordonne l'aide sociale pour l'ensemble du territoire. Son rôle va au-delà de l'aide d'urgence : il accompagne les habitants sur le long terme, qu'il s'agisse de soutenir les personnes sans abri ou d'aider le maintien à domicile des seniors. C'est l'acteur principal qui garantit que chaque personne, quelle que soit sa commune, bénéficie des mêmes services sociaux.

Les Services Territoriaux de Solidarités (STS)

Services de proximité du Conseil Départemental, les STS évaluent et accompagnent les personnes en grande difficulté sociale pour l'accès aux droits, le maintien ou l'accès au logement, ainsi que l'insertion socioprofessionnelle.

Publics cibles : Personnes disposant d'un logement ou d'un hébergement (chez un tiers ou en structure AHI), ainsi que les familles (femmes avec enfants, femmes victimes de violences conjugales) domiciliées auprès d'un CCAS.

Le Pôle de la Jeunesse et des Solidarités (PJS)

Le Pôle Jeunesse et Solidarités assure le maillage social de la commune en faisant le lien entre le soutien solidaire aux plus fragiles et la promotion de l'autonomie des jeunes. Il remplit une fonction de veille grâce à sa capacité d'intervention "hors les murs" (aller-vers), tout en garantissant un accès aux droits au sein de son accueil physique. Cette double compétence en fait l'acteur clé de la prévention et de l'inclusion sociale sur le secteur de Mauguio Carnon.

La Mission Locale d'insertion des Jeunes (MLJ)

La MLJ intervient dans l'intégration sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elle traite des problématiques globales : orientation, formation, emploi, mais aussi santé, mobilité et logement. Elle travaille en partenariat avec la PLIE et le Pôle Jeunesse et solidarité du CCAS de Mauguio-Carnon, pour lever les freins à l'autonomie résidentielle des 18-25 ans.

Dispositif Plateforme Locale d'Initiative pour l'Emploi et la Solidarité (PLIES Est Héraultais)

Un dispositif de coordination géré par le CIAS de Pays de Lunel et de l'agglomération du Pays de l'Or. Son but est d'accompagner les personnes les plus éloignées du marché du travail vers un emploi durable ou une formation qualifiante.

Publics cibles : chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux (RSA), jeunes sans qualification, ou travailleurs reconnus handicapés.

Le centre socio-culturel « la Maison Rousseau »

La Maison Rousseau est un lieu ressource rattaché à la municipalité de Lunel, elle joue un rôle fédérateur auprès des acteurs de proximité en favorisant l'implication des personnes dans la vie locale. En lien avec la veille sociale, Elle propose un espace d'appui dans les démarches administratives par le biais de deux actions :

- Ecrivain Public : aides administratives pour les démarches d'accès aux droits, rédaction de courrier administratifs par une professionnelle de l'écrit lors d'une permanence sur RDV auprès de Familles Rurales.
- Médiation sociale : soutien dans la vie quotidienne dans les démarches administratives en interface avec les institutions d'accès aux droits par une médiatrice de vie sociale.

C. Maraudes et missions d'aller vers

En tant que premier maillon de la veille sociale, les maraudes, composées de professionnels ou bénévoles, jouent un rôle déterminant dans la prise en charge des personnes sans-abri qui ne sollicitent pas ou plus les services de droit commun (domiciliation, soins, hébergement, etc.), en « allant vers » ces dernières. Elles permettent de favoriser l'accès aux droits et d'amorcer les parcours d'insertion.

Dans chaque département, elles agissent de façon complémentaire aux côtés des autres acteurs du premier accueil et avec le soutien du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) afin d'orienter les personnes sans domicile vers la réponse la mieux adaptée en fonction de leur situation.

1. Définitions des différents types de maraudes

- Maraudes sociales professionnelles : chargées de faire une première évaluation de la situation de la personne, d'initier un parcours d'insertion et, dans certains cas, d'accompagner la personne vers les services spécialisés. Elles peuvent être

médicalisées pour une 1^{ère} évaluation sanitaire, de réaliser des premiers soins et favoriser le lien avec les structures sanitaires.

- Maraudes sociales bénévoles : d'ordre humanitaire et associatif, elles visent à maintenir le lien social et à distribuer des biens de première nécessité pour initier un mouvement de sortie de rue.
- Maraudes spécialisées : elles ciblent un public (ex : prostitution, mineurs isolés, addictions) ou des lieux spécifiques (ex : gares, bidonvilles) et proposent un accompagnement thématique.
- Missions d'aller vers ou Equipes mobiles spécialisées : portées par des structures de santé (addictions via les CAARUD, santé mentale via les EMPP, ou somatique via les PASS Mobiles), elles interviennent via des permanences, des co-interventions ou des maraudes propres.

2. Les maraudes et les missions d'aller vers en Petite Camargue

L'analyse du territoire permet de d'observer l'absence de « maraudes sociales professionnelles » mais des « missions d'aller-vers » sont présentes.

Pôle de la Jeunesse et des Solidarités de Mauguio-Carnon propose de la médiation de rue en se rendant sur les lieux de vie-regroupement de jeunes (16-25 ans), afin de repérer les jeunes en situation de rupture (scolaire, familiale, sociale) pour les réorienter discrètement vers les services du CCAS ou de la Mission Locale.

Le Samu Social, sur le territoire de Mauguio-Carnon, assure une mission de veille sociale dont l'action est principalement saisonnière, durant les périodes d'ouverture du Dispositif Grande Précarité du PJS de Mauguio. Le reste de l'année, le dispositif bascule sur un mode réactif : il intervient de manière ciblée à la suite des interpellations des services sociaux ou du CIAS pour répondre à des situations d'urgence signalées. Son rôle consiste alors à aller vers les publics isolés pour évaluer leurs besoins, maintenir un lien social et organiser l'orientation vers des solutions d'hébergement via le 115, garantissant ainsi une continuité de protection pour les plus précaires en complémentarité avec les acteurs locaux.

Sur le territoire de Lunel, l'**APS 34** (Association de Prévention Spécialisée) propose une mission d'« aller vers » spécifiquement ciblée sur les **jeunes de 11 à 25 ans** en situation d'errance ou de grande précarité. À travers une présence sociale dans l'espace public, ses éducateurs de rue identifient les jeunes en rupture de logement, souvent invisibles des circuits classiques, pour instaurer une relation de confiance et proposer un accompagnement éducatif personnalisé. En agissant sur la prévention des exclusions et la médiation familiale, l'association sécurise les parcours de vie et assure un relais essentiel

vers le droit commun et les structures d'hébergement, évitant ainsi l'ancrage durable de ce public jeune dans la grande exclusion.

L'association **Au-Delà de la Lune** agit comme un acteur de proximité essentiel pour les publics les plus fragiles en complétant le dispositif public sur le territoire de Lunel. Sa mission s'articule autour de maraudes régulières visant à rompre l'isolement des personnes sans-abri, tout en assurant une aide matérielle et alimentaire d'urgence (repas, kits d'hygiène, couverture) et évaluer les besoins urgents. Ils organisent des distributions de repas ou de colis alimentaires pour pallier l'urgence immédiate.

D. Accès alimentaire et vestimentaire

En raison de leurs conditions de vie, les personnes sans hébergement stable vivent dans une insécurité alimentaire modérée à sévère. Celle-ci se traduit par une alimentation déséquilibrée, voire par l'absence totale de prise alimentaire sur plusieurs jours.

Les services d'aide alimentaire et vestimentaire sont essentiels pour :

- **Satisfaire des besoins vitaux** : se nourrir et se vêtir.
- **Garantir la dignité** : l'accès à des vêtements propres est un prérequis indispensable pour les démarches administratives et professionnelles (entretiens d'embauche, rendez-vous sociaux).

1. Les différents types d'aide alimentaire et vestimentaire

Les distributions de repas cuisinés : Ces distributions (souvent appelées repas « au camion ») reposent sur le principe de l'aller-vers. Elles s'organisent soit sur des points fixes à heures régulières, soit lors de maraudes aléatoires. Leurs objectifs sont multiples :

- Permettre aux personnes sans-abri de consommer un repas [chaud] sur place ;
- Créer des temps de convivialité et de lien social ;
- Favoriser une première approche pour une orientation ultérieure vers le droit commun.

L'aide alimentaire sous forme de colis ou paniers : Il est vrai que le format classique du colis alimentaire, souvent conçu pour être cuisiné à domicile, est **moins adapté aux personnes sans domicile fixe (SDF)**, qui n'ont généralement pas accès aux équipements de cuisine (réfrigération, plaques, ustensiles).

Cependant, les associations adaptent ce service en fonction des contraintes du public à la rue :

Adaptation nécessaire : Les colis alimentaires d'urgence sont spécifiquement ajustés aux conditions de vie précaires. Ils se composent majoritairement de denrées prêtes à consommer (conserves à ouverture facile, gâteaux secs, compotes, barres de céréales, etc.) ne nécessitant ni cuisson, ni conservation au froid.

Fonction cruciale : Même ajusté, ce service joue un rôle pivot. La distribution constitue un point de contact initial majeur avec les personnes les plus isolées. Ce premier échange permet aux bénévoles :

- De créer du lien social et de rompre l'isolement ;
- D'évaluer les besoins au-delà de l'urgence alimentaire ;
- D'orienter les bénéficiaires vers des structures adaptées (hébergement, accompagnement social, accès aux droits, soins de santé).

Ainsi, malgré les défis logistiques, le colis alimentaire adapté devient un **vecteur clé** pour amorcer un parcours d'aide globale.

Les épiceries sociales et solidaires

Pour les personnes sans-abri, l'accès aux épiceries sociales et solidaires est très limité et ne constitue qu'une aide marginale ou un dépannage d'urgence. Ce dispositif cible principalement les personnes ayant un logement et des équipements de cuisine (la majorité des produits nécessitant une préparation). Surtout, la procédure d'admission (constitution d'un dossier, passage en commission) représente un obstacle majeur pour le public à la rue, souvent démunis des justificatifs nécessaires.

2. L'aide alimentaire et vestimentaire en Petite Camargue

L'action de ces structures d'aide alimentaire et vestimentaire repose sur un double objectif : garantir **la sécurité alimentaire** dans un cadre inclusif et **encourager la cohésion locale**. Le brassage de publics variés y est un levier important de lutte contre l'exclusion.

Elles s'affirment ainsi comme des dispositifs clés de l'accompagnement social, dépassant le cadre de la simple aide matérielle.

Sur le territoire de la Petite Camargue, le **Pays de Lunel** dispose d'un réseau associatif très dense en centre-ville (Restos du Cœur, Lunel solidarité, Secours catholique et la Croix-Rouge), tandis que le **Pays de l'Or** a structuré son aide autour de l'épicerie solidaire intercommunale, privilégiant un modèle d'achat responsable plutôt que de distribution gratuite.

Il présente deux approches très différentes de l'aide sociale alimentaire :

- **À Lunel** : Un modèle de proximité associative. L'aide est regroupée en un lieu unique et repéré par les personnes concernées et les professionnels : **l'Espace Vauban**. Ce pôle facilite la vie des personnes concernées. On y trouve au même endroit de l'accès à des vêtements, des colis alimentaires et un accès à l'hygiène (CPTS). Une organisation de quartier favorisant un accès direct et limitant les contraintes de mobilité.
- **En Pays de l'Or (Mauguio-Carnon)** : Un modèle administratif encadré. Pour obtenir de l'aide, il faut d'abord passer par les services publics (PJS, STS, MLJ ou CIAS). L'épicerie sociale et solidaire est à côté d'un lieu ressource et solidaire « La courte Echelle » est situé sur le territoire Mauguio-Carnon. Cette organisation privilégie un suivi social complet et professionnel, mais demande aux personnes concernées de se déplacer davantage vers les services administratifs afin d'être orienté vers des colis alimentaire ou un accès à l'épicerie sociale.
- **Chaque commune** : les épiceries sociales des CCAS et CIAS aident les personnes en difficulté en remplaçant le simple don de colis alimentaires. Dans ces structures, les bénéficiaires choisissent eux-mêmes leurs produits (nourriture, hygiène) et ne payent qu'une toute petite partie du prix (entre 10 % et 30 %). Pour y accéder, il faut être orienté par un travailleur social. L'argent ainsi économisé permet de réaliser un projet précis, comme payer une facture ou réparer une voiture. C'est aussi un lieu chaleureux qui propose des conseils et des ateliers pour retrouver son autonomie

Les Epiceries sociales et solidaires :

L'accès aux denrées est généralement conditionné par l'orientation d'un travailleur social ou par une évaluation directe de l'association gestionnaire. Cette évaluation s'appuie principalement sur le calcul du « reste à vivre » des ménages pour déterminer leur éligibilité. Toutefois, des dépannages alimentaires d'urgence restent possibles sans procédure préalable complète pour répondre aux besoins immédiats.

Cartographie des dispositifs d'aide alimentaire sur le territoire

Territoire	Structure	Type d'aide	Horaires / Permanences	Modalités d'accès
Lunel	Restos du Cœur	Colis gratuits (alimentaire et hygiène)	Jeudi : 9h-11h30 13h30-16h	Barème de ressources national. Evaluation sur le reste à vivre Inscriptions le lundi.
Lunel	Croix-Rouge	Colis alimentaire et Vestiboutique	Vendredi : 13h45-15h45	Inscription et distributions de colis alimentaires tous les vendredi sur évaluation sociale sur place avec justificatifs.
Lunel	Lunel Solidarité	Aide d'urgence et Accompagnement administratif et social	Matinées (sur RDV et orientations)	Accueil de proximité. Dossier sur orientation du CCAS et du CIAS
Lunel	Secours Populaire	Colis & Libre-service solidaire	Lundi au Vendredi (selon rdv)	Participation symbolique demandée. (moins de 5 euros)
Lunel	Secours Catholique	Boutique Solidaire et 1 ^{ère} évaluation administrative et sociale	Lundi et vendredi De 13h30 à 16h30 Mercredi de 9h à 12h	Boutique solidaire : ouvert à tous Aide sociale : sur RDV
Lunel-Viel	CCAS Lunel-Viel	Distribution bimensuelle	1 mercredi sur 2 : 14h30-17h	Réservé aux habitants de la commune sur orientation et inscription auprès du CCAS.
Mauguio	Epicerie sociale et solidaire	Épicerie solidaire (10 à 30% du prix)	Semaine : Mardi Après-midis	Orientation obligatoire par un travailleur social du CCAS, Mission locale.
Mauguio - La Grande Motte	Secours Catholique	Aide ponctuelle & Accueil	Mardi : Matin (Mauguio) / Après-midi (La Grande Motte)	Accueil inconditionnel et aide administrative et sociale après entretien.

L'aide vestimentaire peut être matérialisée par un accès gratuit à des vêtements, généralement sous forme de bons de délivrance après orientation par les travailleurs sociaux des SAO, des CCAS ou des STS.

Elle peut également constituer, de façon exceptionnelle, une première réponse d'urgence à la demande d'une personne ne connaissant pas encore les dispositifs d'accès aux droits. Dans ce cas, elle sert de « porte d'entrée » pour engager un premier contact et orienter l'individu vers un accompagnement social global.

E. Accès à la santé « somatique et mentale », la réduction des risques et l'addictologie

L'accès aux soins pour les publics les plus précaires du Pays de Lunel et du Pays de l'Or repose sur une organisation complémentaire mais différenciée.

Sur le Pays de Lunel, le dispositif est centralisé autour de l'Espace Santé, véritable pôle ressource qui regroupe la PASS le mercredi matin pour les soins médicaux gratuits, le CSAPA Arc-en-Ciel pour l'addictologie et Via Voltaire pour le soutien psy.

À l'inverse, sur le Pays de l'Or, l'offre est plus diffuse et repose sur une logique d'orientation : les travailleurs sociaux des STS de Mauguio et de La Grande Motte, du PJS de Mauguio-Carnon assurent l'ouverture des droits et redirigent les usagers, selon leur commune, soit vers le pôle de Lunel, soit vers les structures du CHU de Montpellier.

1. Dispositifs et missions clés en Petite Camargue

CENTRE OBJECTIF SANTE A L'ESPACE VAUBAN

Le « Centre Objectif Santé » de la CPTS Pays de Lunel est le lieu ressource entre le médical et le social pour l'accès aux soins. Il ne s'agit pas d'un centre de soins classique, mais d'un point de coordination où est proposé un accès à l'hygiène et un accompagnement par la médiatrice de santé pour une première évaluation en santé.

Les principales missions :

La Médiation en Santé

C'est l'une des principales missions du Lieu Ressource « Centre Objectif Santé » de la CPTS pour lutter contre le renoncement aux soins.

- **Professionnel** : Une médiatrice en santé.

- **Mission** : aide aux démarches (Ameli, CSS, prise de rendez-vous complexes), accompagnement physique aux rendez-vous médicaux pour les personnes fragiles, et lien avec les services sociaux.
- **Organisation** : sur rendez-vous en lien avec le lieu hygiène également.

La Permanence Médicale de Garde (Soins non programmés)

Mise en place par la CPTS avec la Ville de Lunel et l'ARS, elle permet de voir un médecin quand les cabinets libéraux sont fermés.

- **Lieu** : Centre Objectif Santé du CPTS.
- **Horaires** : samedi (12h-20h), Dimanche et jours fériés (8h-20h).
- **Modalité** : sans rendez-vous (mais appel recommandé au 07 88 03 27 11 pour régulation)
- **Acteurs** : médecins libéraux du territoire se relayant pour les urgences relatives.

Santé Mentale et Addictions

Bien que **Via Voltaire** ou le **CSAPA ARC en CIEL** aient leurs propres locaux, la CPTS assure le lien via :

- **La coordination de parcours** : la médiatrice de santé aide à orienter les patients vers les structures de psychiatrie ou d'addictologie du territoire.
- **Dispositif "Mon Soutien Psy"** : la CPTS facilite l'orientation vers les psychologues partenaires conventionnés.

Permanence « Guichet Santé » - Action délocalisée (Lunel Viel)

La CPTS a également mis en place des **"Guichets Santé"** (comme à Lunel-Viel) qui sont des permanences mensuelles d'accueil et d'orientation pour les personnes n'ayant pas de médecin traitant ou rencontrant des difficultés d'accès aux droits.

Ateliers de Prévention

Organisation ponctuelle de dépistages (dentaire, visuel, diabète) directement dans les locaux.

L'ESPACE SANTE – HOPITAL DE LUNEL

L'Espace Santé de Lunel est un dispositif de proximité rattaché au Centre Hospitalier de Lunel (en lien avec le CHU de Montpellier). C'est un lieu **d'accueil gratuit, confidentiel** et ouvert à tous, conçu pour faciliter l'accès aux soins et aux droits, particulièrement pour les personnes en situation de grande vulnérabilité.

L'espace est découpé en zones pour garantir la confidentialité :

- **L'espace de convivialité** : un espace ouvert où l'on peut boire un café, charger son téléphone et discuter.
- **Les bureaux de consultation** : des espaces fermés utilisés à tour de rôle par Via Voltaire, les psychologues de la CPTS ou le médecin de la PASS pour garantir le secret médical.

Missions principales

- **Accès aux soins** : aide les personnes sans couverture sociale ou en grande précarité à réintégrer un parcours de soin classique.
- **Veille sociale** : sert de passerelle vers les droits sociaux (CAF, CPAM, etc.).
- **Écoute et orientation** : un animateur socio-éducatif accueille le public pour évaluer les besoins et orienter vers les bons services (internes ou externes).

Organisation des permanences

L'organisation repose sur des équipes pluridisciplinaires qui interviennent selon des créneaux spécifiques :

- Permanence médico-sociale :
 - Le mercredi matin (9h30 – 12h30).
 - **Équipe** : un médecin généraliste, une infirmière et une assistante sociale travaillent ensemble pour une prise en charge globale (santé + administratif).

Soutien Psychologique

- Suivi par des psychologues, infirmiers et éducateurs spécialisés pour les addictions (avec ou sans produit) plusieurs jours par semaine.

Permanences d'acteurs en santé sur l'espace Santé

Missions	Acteurs / Dispositifs	Missions principales	Public visé	Modalités
Médecine générale	La PASS (Hôpital)	Consultations médecin, infirmière + assistante sociale.	Personnes sans Carte Vitale / AME.	Le Mercredi 9h30 à 12h30
Psychologie	Association Via Voltaire	Écoute, soutien psy, clinique du lien, violences.	Personnes précaires ou isolées.	Le Mercredi matin
Addictions	CSAPA Arc-en-Ciel	consultations des médecins addictologues des infirmiers ou des psychologues	Consommateurs et entourage.	Mardi et Mercredi de 9h à 12h30 – 13h30 à 17h
Parcours Santé	CPTS Pays de Lunel	aides dans les parcours de soins ou les démarches de santé.	Personnes en grande précarité	Le mercredi matin (de 9h30 à 12h30)
Santé sexuelle	Planning Familial	Contraception, IVG, vie affective, dépistages.	Tous publics (mineurs sans accord).	Le mercredi de 13h à 17h
Psychiatrie	UMIPPP	1 ^{ère} évaluation psychiatriques avec une infirmière	Personnes en grande précarité	Le mercredi de 9h à 12h – sur RDV

PASS

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé a pour but de garantir l'accès au système de santé pour les personnes en situation de précarité qui n'ont **aucune couverture sociale** (pas de Carte Vitale, pas de Mutuelle). Elle assure non seulement une prise en charge médicale immédiate et gratuite, mais elle accompagne aussi l'utilisateur dans ses démarches administratives pour qu'il puisse, à terme, réintégrer le parcours de soins classique (médecin traitant). Pour les secteurs de Lunel et du Pays de l'Or, elle est centralisée à Lunel mais couvre l'ensemble du bassin de vie.

VIA VOLTAIRE

Il joue un rôle de "passerelle" entre la santé mentale et le social. Sur les territoires du Pays de Lunel et du Pays de l'Or, ses missions s'articulent autour de trois axes majeurs visant à soigner le lien social et psychique.

La clinique de la précarité et de l'exclusion : repose sur un accueil inconditionnel offrant une écoute aux personnes dont la souffrance psychique est augmentée par la grande précarité, comme l'absence de droits ou l'isolement.

En proposant des **permanences de « bas seuil »** accessibles sans rendez-vous, permet de désamorcer les crises immédiates tout en agissant comme une passerelle vers le soin pour orienter et réconcilier avec la psychiatrie classique (CMP) les publics qui en sont les plus éloignés.

Territoire	Lieu	Adresse	Type de permanence	Modalités d'accès
Pays de Lunel	Espace Santé (Ancien Hôpital)	141 Place de la République, Lunel	Santé mentale & Précarité (Accueil "bas seuil")	Mercredi (9h-12h), sans RDV
Pays de Lunel	STS Nord ou Sud	84 Av. de Mauguio / 66 Rue de la Paix, Lunel	Clinique du lien (Violences, famille)	Sur RDV (04 67 60 84 80)
Pays de l'Or	STS Mauguio	145 Rue de la Libération, Mauguio	Clinique du lien (Auteurs/victimes, famille)	Sur RDV après orientation sociale
Pays de l'Or	Espaces France Services	La Grande Motte / Mauguio	Sensibilisation et entretiens délocalisés	Ponctuel (Contacter le siège)

CSAPA ARC EN CIEL

Le CSAPA Arc-en-Ciel propose un accompagnement pluridisciplinaire (médical, psychologique et social) pour les personnes confrontées à des conduites addictives avec ou sans produit, ainsi qu'à leur entourage. À Lunel et sur le Pays de l'Or, l'équipe intervient aussi bien en milieu hospitalier qu'en antennes de proximité pour assurer des soins de sevrage, des traitements de substitution et des actions de réduction des risques, tout en garantissant la gratuité et le respect de l'anonymat.

Territoire	Lieu	Adresse	Type de permanence	Modalités d'accès
Pays de Lunel	Antenne de Ville	avenue Victor Hugo (secteur Gare)	Suivi long cours, médical et social. Sur RDV au 04 67 10 03 14.	Sur RDV au 04 67 10 03 14.
Pays de Lunel	Espace Santé (Ancien Hôpital)	141 Place de la République, Lunel	Permanence délocalisée : entretiens individuels.	Le Mardi et le Mercredi (9h-12h30 à 13h30 - 17h) et sur RDV
Pays de l'Or	STS Mauguio	145 Rue de la Libération, Mauguio	Permanence délocalisée : entretiens de individuels	Le Vendredi (1 semaine /2) Sur RDV au 04 67 10 03 14

L'**UMIPPP** (Unité Mobile d'Intervention Psychiatrie Population Précarité) agit comme une équipe de liaison spécialisée au sein de l'Espace Santé de Lunel pour évaluer et orienter les personnes en situation de grande exclusion dont la souffrance psychique entrave l'accès aux soins.

Contrairement aux permanences classiques, elle intervient principalement par signalement des professionnels (PASS, travailleurs sociaux) pour dénouer des situations complexes et assurer une passerelle sécurisée vers le secteur psychiatrique de référence.

Cette dynamique partenariale assure une prise en charge globale et coordonnée, facilitant pour les publics les plus fragiles un accès fluide aux droits, aux soins de santé sur l'ensemble du bassin de vie. Peu importe par quelle porte l'utilisateur entre (Espace Santé du CPTS, STS, CIAS, CCAS), il est orienté de manière cohérente vers les autres services grâce à ces partenariats.

La stratégie « **d'aller-vers** » et la **pluridisciplinarité** constituent des atouts majeurs pour répondre aux besoins complexes des populations les plus vulnérables (usagers de drogues, jeunes en errance, personnes en souffrance psychique).

V. Axes de travail et préconisations

Nous vous proposons une **analyse de cet état des lieux** et quelques **pistes d'actions** qui permettront, en appui de la mission de veille sociale du SIAO 34 de collaborer autour de ces thématiques qui, pour rappel s'articulent autour de **ces 4 axes** :

- **Être ressource**, dans la mise en lien et dans le soutien dans les projets de structure ;
- Appuyer et soutenir les dynamiques de **l'observation sociale** ;
- **Coordonner** la mise en place de projet collectif ;
- **Soutenir** la formation et la sensibilisation auprès des acteurs ;

La veille sociale est le pilier central du parcours de la rue au logement : elle intervient en amont pour repérer et rétablir les droits des plus isolés, et en aval comme ultime filet de sécurité. En cas de rupture de logement, elle garantit une continuité de l'accompagnement, empêchant ainsi tout basculement vers l'exclusion totale.

Un dispositif face à de nouveaux défis

Face à l'augmentation du nombre de personnes accueillies et à la diversification des profils (femmes, migrants, jeunes, souffrance psychique), nos réponses actuelles atteignent leurs limites. Une montée en puissance est nécessaire pour adapter l'accompagnement à ces problématiques de plus en plus complexes et tendues.

Forces et limites territoriales

Si le territoire de la Petite Camargue s'appuie sur un maillage partenarial solide (Espace Santé, STS, CPTS), l'offre de service actuelle présente des zones de rupture importantes face à l'augmentation de la précarité :

- **L'absence d'un accueil de jour structuré** : bien que des permanences existent au Centre Objectifs Santé, le territoire manque d'un lieu ouvert tous les jours. Cette absence prive les usagers d'un espace de sociabilité permanent et d'un point d'orientation stable, capable de centraliser les réponses au-delà des créneaux de permanences.
- **Une absence de maraudes sociales professionnalisées** : sur ces deux territoires, l'absence de maraudes régulières limite le « captage » des publics les plus marginalisés. Sans équipe mobile pour aller vers ceux qui ne fréquentent pas les structures fixes (gare de Lunel, zones rurales ou littorales du Pays de l'Or), une partie de la population reste invisible.
- **Un repérage complexe des publics isolés** : la mobilité des publics entre le littoral et l'intérieur des terres, ainsi que l'isolement de certains profils "invisibles", font obstacle

à un diagnostic précoce. Cette méconnaissance de l'errance réelle freine la mise en place d'un accompagnement adapté avant que les situations ne se dégradent gravement.

A. Renforcer la visibilité et l'interconnaissance

L'enjeu majeur sur ces deux territoires est de renforcer les pratiques professionnelles.

- Créer et diffuser la **Plaquette Veille Sociale dédiée "Lunellois & Pays de l'Or"**. Cet outil doit recenser non seulement les accueils de jour, mais aussi les points d'accès aux droits, les CCAS et les structures de santé de proximité.
- Permettre aux acteurs de terrain (souvent isolés) de mieux s'orienter les publics.

B. Déployer une veille "Hors les Murs" adaptée à l'invisibilité

La précarité étant diffuse (logements précaires, campings, personnes isolées), les dispositifs classiques sont parfois inadaptés.

- Soutenir le développement de maraudes mixtes ou de permanences mobiles (santé/social) en lien avec les travailleurs saisonniers et les personnes sans hébergement stable.
- Aller vers les publics en situation de non-recours au 115 et identifier les personnes invisibles (zones horticoles, arrière-pays).

C. Structurer l'accès à l'hygiène et à l'alimentation de qualité

Le coût du logement sur le Pays de l'Or et la saturation des services à Lunel imposent de nouvelles solutions.

- Impulser une réflexion sur la création de points d'hygiène de proximité (douches, buanderies solidaires) sur le Pays de l'Or, pour éviter les déplacements subis vers la métropole.
- Intégrer les associations d'aide alimentaire de Lunel dans une dynamique de "Projet Alimentaire Territorial" (PAT) pour favoriser l'accès aux produits frais et locaux, répondant ainsi à la hausse de +15% de la demande.

D. Fluidifier les parcours de santé et santé mentale

Le renoncement aux soins de 22 %¹² au centre de Lunel est une alerte critique.

- Impulser un groupe de travail territorial "**Santé-Précarité**" incluant les CMP locaux, les CCAS et les infirmiers libéraux du littoral.
- Sécuriser les sorties d'hospitalisation et faciliter les admissions directes en soins psychiatriques pour les personnes sans domicile, en évitant le passage par les urgences saturées en période estivale.

VI. Conclusion

L'état des lieux révèle un territoire où les acteurs de la lutte contre l'exclusion bénéficient d'un repérage clair. La solidité des coopérations inter-institutionnelles et le maillage entre le sanitaire et le social constituent une base pérenne pour l'accompagnement des personnes sans hébergement stable sur le **Pays de Lunel** et le **Pays de l'Or**.

Cependant, ce réseau est aujourd'hui mis à l'épreuve par une conjoncture dégradée :

- *Une précarisation importante* des populations locales (travailleurs pauvres, saisonniers du littoral).
- *Une pression constante* sur les dispositifs de secours immédiat et d'accès aux droits.
- *Un contexte de contraintes budgétaires* pesant sur l'État et les collectivités, limitant les capacités d'extension des structures fixes.

Pour répondre à l'urgence et au taux de renoncement aux soins de **22 %**, l'amélioration de la veille sociale doit s'articuler autour de trois axes structurants :

- Renforcement de la santé mobile : consolider le lien avec l'UMIPPP et favoriser la création d'équipes mobiles "Santé-Précarité" capables d'intervenir hors les murs, notamment sur les zones isolées du Pays de l'Or et les points de fixation comme la gare de Lunel.
- Mobilité et Accueil : pallier l'absence d'un accueil de jour permanent par la mise en place d'un **accueil de jour mobile** et l'extension des **maraudes professionnalisées** pour capter les publics qui ne sollicitent pas les structures hospitalières ou sociales.
- Soutien au tissu local : appuyer et coordonner les initiatives associatives et bénévoles qui assurent une part majeure de la réponse de terrain, en sécurisant leurs moyens et leur articulation avec les dispositifs publics (PASS, CSAPA).

¹² Ce taux a été mis en avant lors des derniers bilans de la **CPTS Pays de Lunel** (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), consolidés entre **2023 et 2024**.

Pour conclure cette dynamique vise à transformer la veille sociale en un observatoire capable de faire remonter les besoins réels du terrain vers les services de l'État. Pour « mieux répondre » à ces enjeux, il est impératif de monter en compétences collectivement, via des formations partagées sur les problématiques de la grande exclusion et des troubles psychiatriques sévères.

Enfin, la participation des usagers doit devenir un principe d'action systématique. Leur "expertise d'usage" est la clé pour évaluer la pertinence de nos dispositifs et coconstruire des réponses qui respectent la dignité et les besoins réels des personnes accueillies sur le territoire de la Petite Camargue.